

Réponse à la question écrite (22/10/2015) de Tanguy Verheyen relative au terrain de hockey du Parc de la Woluwe

Monsieur le Conseiller,

En réponse à votre question écrite, veuillez trouver les informations suivantes .

1. *Quelle a été l'évolution du projet et l'ensemble des actes qui ont été posés par la commune dans ce dossier ?*
2. *Quels permis ont été déposés, à quelles dates, et quelles ont été les modifications qui y ont été apportées ?*

Précisons avant tout qu'aucune trace d'un tel dossier sous la législature précédente n'a été trouvée par l'équipe actuelle.

- a. Avril 2014 . élaboration du dossier d'obtention des subsides Infrastructure sportives auprès de la Cocof, dont rapport de motivation ;
- b. Mai 2014 procédure négociée sans publicité pour l'établissement d'un rapport d'incidence pour le réaménagement du terrain de football situé à côté du complexe sportif et pour le raccordement au réseau d'égouttage du bâtiment ;
- c. Mai 2014 . approbation de la convention de concession des infrastructures sportives du parc de la Woluwe ;
- d. Novembre 2014 introduction de la demande de permis d'urbanisme pour l'établissement d'un terrain de football et pour le raccordement au réseau d'égouttage ,
- e. Décembre 2014 . établissement du C S Ch par appel d'offres pour le terrain de football ;
- f. Juin 2015 avis défavorable de la CRMS concernant l'implantation du nouveau terrain de football en raison de l'implantation entraînant une modification dans le double alignement des arbres bordant le terrain (partie courbe de l'avenue E Galopin) ;
- g. Septembre 2015 introduction d'une demande modificative de permis répondant aux remarques formulées par la CRMS et visant l'établissement d'un terrain de hockey sur gazon, moins large de 6 mètres et permettant ainsi de conserver l'alignement actuel et la création éventuelle d'un accès au site du côté opposé ,
- h. Octobre 2015 : nouvel appel d'offre en concernant le réaménagement du terrain existant suivant plans modificatifs ,
- i. Novembre 2015 octroi du permis

3. *Quel est le projet du Collège pour le centre sportif du Parc de la Woluwe ? Quels sports y seront développés ?*

Le Collège, en étant en charge de la gestion des infrastructures du parc de la Woluwe, souhaite permettre en priorité aux Sanpétrusiens d'exercer des sports de loisir dans ce cadre d'exception. Une fois le développement des infrastructures finalisé, il sera possible de pratiquer au Parc de la Woluwe du tennis, de la pétanque, du bridge, de la danse, divers sports sur le terrain engazonné n°2 et du hockey sur terrain synthétique. Le nouveau terrain de hockey synthétique sera un espace de pratique complémentaire pour les clubs existants.